

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h00

L'an deux mil dix-neuf, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2019.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, GUYON Jean-Claude, Mme DUJARDIN Augustine, MM. COURET François, Mme LEMAITRE Géraldine, M. PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.

Absents excusés : M. DEMANGHON Jean-Claude et Mme SINQUIN Christine

Secrétaire de séance : Mme LEMAITRE Géraldine.

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

✓ **Dossier 1 : Délibération portant approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 portant statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 août 2018 portant création au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle Val-D'oire et Gartempe ;

Vu la délibération communautaire n°2018-179 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche lors de sa séance du 19 décembre 2018 ;

Considérant la nécessité de revoir la répartition des compétences optionnelles et supplémentaires entre les communes membres et la communauté de communes à l'échéance des 2 années suivant la fusion ;

Considérant la nécessité de revoir la liste des communes constituant la CCHLeM ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2019-01 ;

✓ **Dossier 2 : Délibération portant avis sur le projet éolien de Mailhac sur Benaize.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, par arrêté préfectoral du 08 janvier 2019, une enquête publique est ouverte relative à une demande d'autorisation pour le Parc Eolien de Mailhac sur Benaize ;

La demande a été déposée le 21 décembre 2015 et complétée les 31 août et 29 juin 2017 par la SAS PARC EOLIEN DE MAILHAC SUR BENAIZE – EDF EN FRANCE, dont le siège social se situe Cœur Défense – Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS La Défense Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien (7 éoliennes et 2 postes de livraison électrique) sur la commune de Mailhac sur Benaize ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres, deux abstentions, émet un avis favorable à cette demande (4 voix pour et 2 contres).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2019-02 ;

✓ Dossier 3 : **Délibération portant participation aux frais de voyage pédagogique sur l'île de Ré**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal un courrier du Collège Fabre d'Eglantine, pour la participation de la commune aux frais de voyage pédagogique sur l'île de Ré.

Le voyage est prévu pour les élèves en classe de 6^{ème}, du 11 au 14 juin 2019, un enfant de la commune est concerné. La participation demandée aux familles est de 210 €.

Monsieur GUYON Jean-Claude, directement intéressé, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la demande et après en avoir délibéré, décide d'attribuer une participation financière de 100 € par enfant.

La somme de 100 € sera prévue au Budget Primitif et versée directement à la famille.

Délibération 2019-03 ;

✓ Dossier 4 : **Délibération portant participation à la complémentaire santé et prévoyance**

Considérant qu'il n'y a pas eu de revalorisation depuis la mise en place de la participation fixée par délibération 2012-17 en date du 11 novembre 2012.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le montant mensuel de la participation et de le fixer à 25 € pour la complémentaire santé et à 5 € par agent pour la complémentaire prévoyance, à partir du mois de mars 2019.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2019.

Délibération 2019-04 ;

✓ Questions diverses :

- ↻ Le Syndicat AEP la Benaize a fait borner le terrain à la station de pompage de Bantard, la commune doit acheter le terrain, une délibération à prendre lors d'une prochaine réunion ;
- ↻ 5 candidatures pour le poste d'agent d'entretien à temps non complet (10 heures par semaine) : les convoquer pour entretien d'embauche ;
- ↻ Notre assureur nous a versé une indemnité pour le sinistre au 16 rue du Poète ;
- ↻ Manifestation tracteur prévue le samedi 1^{er} juin reportée au lendemain, dimanche 2 juin 2019 ;
- ↻ Fourneau Bantard pas adapté : trouver un autre piano plus adapté ;
- ↻ Achat micro-ondes et bouilloire pour la salle de Bantard ;
- ↻ Demande du Club de Football pour la construction de vestiaires, les équipements actuels sont trop vétustes ;
- ↻ La commune va offrir un vin d'honneur pour les 30 ans du club de Football samedi 27 juillet 2019.

Clôture à 21H45.

Le Maire,

